

Feuille de route économie circulaire - bâtiment

Laure Moutier

DGPR / BPGD

06 novembre 2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

FREC

- Issue des groupes de travail réunis fin 2017 / début 2018
- Publiée le 23 avril 2018
- 50 mesures qui visent notamment la mise sur le marché des produits, les modes de consommation, la gestion des déchets et la mobilisation des acteurs.
- Plannings des mesures :
- Passage de la loi en conseil des ministres en février 2019
- Autres mesures : 1^{er} trimestre 2019



Objectifs FREC

- Réduire de 30 % la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030 par rapport à 2010,
- Réduire de 50 % les quantités de DND mis en décharge en 2025 par rapport à 2010,
- Tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025,
- Économiser l'émission de 8M de t de CO2 supplémentaires chaque année grâce au recyclage plastique,
- Créer jusqu'à 300000 emplois supplémentaires.



Mesure 33

- Revoir le fonctionnement de la gestion des déchets du bâtiment en rendant la collecte plus efficace pour lutter contre la mise en décharge sur nos territoires et en permettant « le bon tri » des matériaux de construction en vue de leur recyclage. L'instauration d'une filière de responsabilité élargie du producteur appliquée aux déchets du bâtiment est l'une des solutions à étudier pour parvenir à la gratuité de la reprise de ces déchets [...]



Mesure 34

- Revoir en profondeur d'ici mi-2019 le dispositif réglementaire actuel du diagnostic déchets avant démolition pour passer d'une logique diagnostic / inventaire pour le réemploi et la valorisation des déchets de chantier [...] :
- Élargir le périmètre des opérations couvertes aux travaux de rénovation importants des bâtiments,
- Dématérialiser le dispositif [...],
- Renforcer les compétences et la professionnalisation des acteurs réalisant le diagnostic,
- Sensibiliser et former les maîtres d'ouvrage.



Mesure 35

- Afin de créer les prérequis pour un développement viable du réemploi dans la construction, développer avec les acteurs du secteur (maîtres d'ouvrage, contrôleurs techniques, assureurs,...) d'ici 2020 des guides techniques permettant la reconnaissance des matériaux réutilisés ou réemployés (performances techniques, d'une part, sanitaires et environnementales, d'autre part.)



Mesures 27 et 39

- Sur la base des travaux de l'ADEME, élaborer début 2019 un référentiel de bonnes pratiques et d'outils destiné aux collectivités pour lutter contre les dépôts sauvages
- Simplifier les contraintes pour les autorités chargées de la police des déchets de façon à la rendre plus efficace, notamment sur la lutte contre les dépôts sauvages et contre les trafics illégaux. [...]



Nouvelle directive cadre déchets

- Planning de transposition identique au planning de la loi FREC
- Les États membres prennent des mesures pour encourager la démolition sélective afin de permettre le retrait et la manipulation en toute sécurité des substances dangereuses et de faciliter le réemploi et le recyclage de qualité élevée grâce au retrait sélectif des matériaux, ainsi que pour garantir la mise en place de systèmes de tri des déchets de construction et de démolition au moins pour le bois, les fractions minérales (béton, briques, tuiles et céramiques, pierres), le métal, le verre, le plastique et le plâtre.»;



FIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr